

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EAU
ET DE L'ENERGIE

PROGRAMME DE REFORMES DU
SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU
CAMEROUN

COOPERATION CAMEROUN-BANQUE MONDIALE
CAMEROUN – WORLD BANK COOPERATION



LA BANQUE MONDIALE
WB - UN DES SEPT MARCHÉ MONDIAL

Programme P178136 (Crédit IDA 73940-CM)
Unité de Coordination du Programme
(UCP-PforR)

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF WATER
RESSOURCES AND ENERGY

CAMEROON POWER SECTOR
REFORM PROGRAM

DECISION N° 09/0018 /D/MINEE/PRSEC-PforR/UCP/SPM/2025 DU 28 AVR 2025
Portant attribution partielle des Marchés passés après Appel d'Offres National Ouvert N°000007/AONO/MINEE/PforR/UCP/CSPM/CCCM-AI/2024 DU 18/11/2024, pour la réalisation des branchements (monophasés et triphasés) dans les villes de Douala, Yaoundé et Bafoussam, en procédure d'urgence.

LE COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE REFORMES DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU CAMEROUN,

- Vu la Constitution :
Vu La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- Vu la Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
Vu la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun
Vu le Décret n°2012/501 du 07 Novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et l'Energie ;
Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2021/7341/PM du 13 octobre 2021 fixant les règles régissant la création, l'organisation et le fonctionnement des Programmes et Projets de Développement ;
Vu l'Arrêté n°020/PM/CAB du 19 Mars 2024 portant création organisation et fonctionnement de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes (PforR) dans le Secteur de l'Electricité au Cameroun ;
Vu l'Arrêté n°0001/A/MINMAP du 11 janvier 2024 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Axé sur les Résultats (PforR) ;
Vu la Circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à la l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
- Considérant la Convention de Financement relative au Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité au Cameroun, signée le 20 novembre 2023 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale pour le Développement (AID) ;
Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°000007/AONO/MINEE/PforR/UCP/CSPM/CCCM-AI/2024 DU 18/11/2024, pour la réalisation des branchements (monophasés et triphasés) dans les villes de Douala, Yaoundé et Bafoussam, en procédure d'urgence ;
Considérant la proposition d'attribution de la Commission Spéciale de Passation des Marchés datée du 21 janvier 2025 :

Considérant L'avis de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Autres Infrastructures datée du 14 mars 2025 ;
 Considérant les nécessités de services.

DECIDE :

Article 1^e : Les soumissionnaires ci-après cités sont déclarés attributaires des marchés passé après Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°000007/AONO/MINEE/PforR/UCP/CSPM/CCCM-AI/2024 DU 18/11/2024, pour la réalisation des branchements (monophasés et triphasés) dans les villes de Douala, Yaoundé et Bafoussam, en procédure d'urgence :

LOT	Nom et adresse	Montant TTC en F CFA	Montant HTVA en F CFA	Durée
<i>Lot 2 : Réalisation de 25 000 branchements (MONOPHASE ET TRIPHASE) dans la ville de Douala</i>	GPT GROS MICHEL INDUSTRIE SARL/ALBARKA SARL	1 681 365 291	1 484 157 821	Huit (08) mois
<i>Lot 3 : Réalisation de 5 000 branchements (MONOPHASE ET TRIPHASE) dans la ville de Bafoussam</i>	GPT ETS PAKAM & Cie/ETS NANA ELEC	333 452 813	279 625 000	Huit (08) mois

Article 2 : (1) La publication des résultats pour le lot 1 fera l'objet d'une Décision ultérieure.

(2) La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /~

**LE COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE REFORMES
DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU CAMEROUN**

Ampliations :

(Maître d'Ouvrage Délégué)

- ✓ MINMAP (pour Informations) :
- ✓ ARMP (pour Publications) :
- ✓ MINEE :
- ✓ CSPM-PforR :
- ✓ Archives Chronos

Long Darje
Coordinateur Technique Industriel
Master en Administration des Entreprises